Image not found or type unknown

Sortie des enfants adoptés

Actualité législative publié le **30/05/2015**, vu **1581 fois**, Auteur : Avocat kalenga & Associés

La RDC va autoriser le départ de 32 enfants adoptés par des couples étrangers Kinshasa - La République démocratique du Congo est prête à autoriser le départ dès la semaine prochaine de 32 enfants congolais adoptés que des couples étrangers n'avaient pas pu récupérer suite à un gel des sorties décidées en 2013, a-t-on appris vendredi de source officielle.

La RDC va autoriser le départ de 32 enfants adoptés par des couples étrangers

Kinshasa - La République démocratique du Congo est prête à autoriser le départ dès la semaine prochaine de 32 enfants congolais adoptés que des couples étrangers n'avaient pas pu récupérer suite à un gel des sorties décidées en 2013, a-t-on appris vendredi de source officielle.

Plusieurs dossiers ont été examinés par la commission chargée d'étudier les dossiers déposés par les familles bénéficiaires de jugement d'adoption valablement rendu (...) et 32 ont reçu un avis favorable dans un premier temps, a déclaré vendredi à l'AFP un responsable du service de communication du ministère congolais de l'Intérieur.

Les premiers départs d'enfants de la RDC interviendront la semaine prochaine, a-t-elle ajouté, sous couvert d'anonymat, indiquant que les enfants adoptés par les couples américains et belges notamment sont concernés par ces premières sorties.

Après ces premiers départs, le gouvernement se donne jusqu'au mois de juillet pour examiner tous les dossiers afin de permettre aux couples qui sont en possession de tous les documents exigés par la législation congolaise de partir avec leurs enfants.

Selon le ministère de l'Intérieur, plus de mille enfants sont concernés.

Fin 2013, Kinshasa avait suspendu les autorisations de sorties pour les enfants adoptés par les étrangers.

Cette décision de la Direction générale des migrations (DGM) avait été justifiée par un souci de protection de l'enfance après des informations selon lesquelles des enfants congolais adoptés dans certains pays auraient été maltraités ou que leur adoption aurait été transférée à des couples homosexuels.
PUBLICITÉ

La loi congolaise interdit l'adoption d'enfants par des couples homosexuels.

Le gel de la sortie d'enfants a été renouvelé en septembre 2014, une situation vécue comme un drame par les familles concernées, condamnées à vivre séparées par plusieurs milliers de kilomètres, a indiqué le ministère de l'Intérieur.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés